



Qui est responsable du sav de mon poele?

Par **eveseb**, le **22/05/2008** à **14:01**

j'ai fais l'acquisition d'un poele en septembre par mon entrepeneur qui c'est founis dans un magasin , apres un probleme de sav sur ce poele , nous avons changer de modele (plus cher) et nous avons regler la différence a notre entrepeneur, mais ce dernier ayant un liige avec ce mgasin n a pas fini de regler notre poele , le magasin nous a adresser un courrier nous stipulant qu'il ne gérerais pas les sav sur notre poele car l'entrepeneur leur doit de l'argent.

qui est responsable dans ce cas precis et qui doit assurer le sav ?

merci